

PAIEMENT



RÈGLEMENTATION : CHANGEMENT DES MODALITÉS DE PAIEMENT PAIEMENT UNIQUEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Demande de virement possible :

- Sur mon compte courant
- Sur le compte courant de l'un de mes représentants légaux :
- Je soussigné(e)..... autorise le virement de mon salaire sur le compte n°..... de mon père ou de ma mère,
M. ou Mme
- Sur mon livret d'épargne

**LE DOSSIER COMPLET est à déposer EN MAIRIE
au plus tard le SAMEDI 08/06/2019**

**La planification des missions sera transmise par mail au plus tard le 20 juin.
Acceptation des missions à rendre par mail à Solenn Chapel au plus tard le 26 juin.**

**Une réunion de présentation et d'information sur le dispositif en présence des tuteurs
et des jeunes aura lieu en mairie, salle du conseil, le mercredi 26 juin.**

**Mairie de Vern-sur-Seiche
22, rue de Châteaubriant
35770 VERN-SUR-SEICHE**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie de Vern-sur-Seiche. Le destinataire des données est le Service Éducation et Vie de la Cité.

- Je ne souhaite pas que mes coordonnées personnelles soient transmises aux autres services communaux.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Vern-sur-Seiche par mail : accueil@vernsurseiche.fr.



INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone : et/ou mobile :

Mail :

*Merci d'écrire votre **mail en MAJUSCULES** - La planification des missions sera transmise sur ce mail.*

PIECES A JOINDRE

- Photocopie de l'attestation d'assuré social ou de la carte vitale
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Carte nationale d'identité recto/verso
- RIB correspondant au compte bancaire choisi (*voir modalités de paiement sur la dernière page*)
- Lettre d'engagement complétée et signée

DISPONIBILITES PENDANT LA PERIODE DES VACANCES SCOLAIRES D'ÉTÉ DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT 2019

Merci de préciser vos disponibilités (ex : du 06 au 10/07 et du 15/07 au 15/08)

MISSIONS

Missions souhaitées à classer par ordre de préférence

(En fonction des dates prévues de mission et de vos disponibilités, vous ne serez pas forcément affecté sur votre 1er choix)

Chantier extérieur :

Classement / Archivage :

Ménage / Rangement dans les écoles :

Aide à la diffusion de la communication culturelle :

Rangement / Classement à la médiathèque :

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif Argent de poche.

Lisez-le attentivement avant de le signer, il précise certaines règles à respecter dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

• Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer ;
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait, à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

• Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h comprenant une pause ;
- Chaque année, je ne peux participer à plus de 20 demi-journées d'activité.

• Concernant la réalisation des chantiers :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés. Dans certains cas, la ville peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité par exemple) ;
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs et MP3 est strictement interdit. Les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

• Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je suis respectueux de l'entourage, c'est-à-dire les encadrants, les autres participants au chantier ainsi que de l'environnement du chantier et du matériel mis à ma disposition.

Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »

- La Ville de Vern-sur-Seiche n'est pas employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche ». L'indemnité versée ne peut pas s'apparenter à un salaire.
- Les jeunes doivent bénéficier d'une couverture sociale. Si le jeune est amené à se blesser, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Ville s'engage à souscrire un contrat d'assurance « responsabilité civile » couvrant les dommages et accidents pouvant être occasionnés dans le cadre des missions.

Pour les jeunes majeurs

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue Je refuse les prises de vue

Fait à Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Pour les jeunes mineurs (à faire remplir par les parents ou le tuteur légal).

En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des conditions et du contrat auquel mon enfant s'engage,

Autorise mon enfant :

Prénom : NOM :

Né(e) le :/...../.....

Domicilié(e) :

à participer au dispositif « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue Je refuse les prises de vue

Vern-sur-Seiche, le/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



LETTRE D'ENGAGEMENT DE PERSONNEL VACATAIRE

ENTRE :

La Commune de VERN-SUR-SEICHE

22 rue de Châteaubriant – 35770 VERN-SUR-SEICHE

Représentée par Monsieur Didier MOYON, agissant en qualité de Maire
ci-après désignée « la Commune de VERN-SUR-SEICHE employeur ».

ET

Madame/Monsieur,
né(e) le à
et demeurant
ci-après désigné(e) «le co-contractant»

Vu la loi n° 83-634 du 13.07.83 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15.02.88 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal autorisant le Maire à recruter du personnel vacataire pour des missions de 3 heures dans le cadre d'une participation d'intérêt général pour la collectivité de type : aide au classement, au tri sélectif et à la mise sous pli au sein des services administratifs, aide au rangement et au classement à la médiathèque, aide au rangement des écoles, aide à la diffusion des supports de communication de la programmation culturelle, aide à des travaux d'entretien des bâtiments et espaces publics (etc ...), et les conditions de l'engagement ;

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel, à caractère discontinu, qui sera par conséquent rémunéré à la vacation après service fait ;

Considérant que Monsieur/Madame..... remplit les conditions exigées pour faire face à cette mission ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DU CONTRAT

M/MME est engagé(e) en qualité de vacataire à compter du 6 juillet 2019 pour une durée de 2 mois.

Pendant la durée de l'engagement, le co-contractant effectuera des missions de 3 heures consistant en une aide dans la limite de 5 missions par mois et 20 missions par an.

.../...

ARTICLE 2 : DROITS ET OBLIGATIONS

Le co-contractant sera soumis pendant toute la période d'exécution du présent contrat, aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définies par la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n° 88-145 du 15.02.88 susvisés. En cas de manquement à ces obligations, le régime disciplinaire prévu par le décret précité pourra être appliqué.

ARTICLE 3 : REMUNERATION

Le co-contractant recevra une rémunération mensuelle sur la base de 18,66 € brut par mission de vacation effectuée, incluant les congés payés.

ARTICLE 4 : SECURITE SOCIALE - RETRAITE

La rémunération du co-contractant est soumise aux cotisations sociales prévues par le régime général de la sécurité sociale. Le co-contractant est affilié à l'IRCANTEC.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX

Les litiges nés de l'exécution du présent contrat relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect du délai de recours de deux mois.

ARTICLE 9 : NOTIFICATION

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent contrat dont ampliation sera insérée au dossier individuel de l'agent et transmise à Monsieur le Receveur Municipal et au co-contractant.

Fait en double exemplaires à VERN-SUR-SEICHE, le

Signatures :

Le co-contractant,

Le Maire,

.....
(NOM et Prénom)

Didier MOYON